

PROCES VERBAL
REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 30 octobre 2024, à 19h00

Date de la convocation : 21 octobre 2024

Date d'affichage de la convocation : 21 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et trente octobre à 19 heures,
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard SARRAILH, Maire.

Présents : SARRAILH Gérard, CRASPAY Christophe, LEGLISE Vincent, LASSEBIE Roger, CRASPAIL Maïté, GALOUYE Camille, MATHIEU Michel, OTTEN Martine, SOULE Michel.

Excusés : LAZAYRES Chrishélène

Absents :

Procurations : LAZAYRES Chrishélène à SARRAILH Gérard

Secrétaire de séance : GALOUYE Camille

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal

- en exercice : 10
- présents : 9
- ayant participé aux délibérations : 10

La séance est ouverte à : 19h05

1/ Approbation du procès-verbal du 30-09-2024 : vote à l'unanimité

2 / Réhabilitation STEP : choix de l'entreprise :

Le Maire expose qu'il a organisé un marché public afin de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux de réhabilitation de la station d'épuration.

Le cabinet SETMO, en charge de la maîtrise d'œuvre, a présenté au Conseil Municipal les offres reçues.

Après avoir procédé à l'analyse des offres, et après en avoir largement débattu, le Maire propose d'attribuer le marché à l'entreprise SAUR/HASTOY pour un montant de 453 340€ HT.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau l'offre reçue ainsi que le dossier d'analyse.

En complément, le Maire demande également au Conseil de lui donner délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché relatif à l'opération précitée, ainsi que les opérations nécessaires à son financement (consultation des banques et contractualisation des emprunts). Les autorisations et délégations données par l'Assemblée pourraient être accordées au suppléant s'il en était besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché réhabilitation de la station d'épuration à l'entreprise SAUR/HASTOY en solution de base pour un prix de 453 340€ HT :

- Tranche ferme : 222 940€ HT
 - Tranche optionnelle 1 (accès) : 9 900€ HT
 - Tranche optionnelle 2 (inox) : 5 560€ HT
 - Tranche optionnelle 3 (traitement des boues) : 214 940€ HT
- **PRECISE** que la tranche optionnelle 3 (traitement des boues) sera différée au vu de l'absence de subventions (AEAG et CD64) et des incertitudes financières liées aux abonnés extérieurs.
 - **DECIDE** de financer par emprunt le reste à charge.
 - **AUTORISE** le Maire à consulter les banques et à contracter un emprunt
 - **AUTORISE** : le Maire à signer le marché conformément à ce qui a été présenté et tous document lié à ce marché.

3 / Ponts des Eschartès : Convention transfert de maîtrise d'ouvrage :

Le Maire rappelle que les Communes de Louvie-Soubiron, Ferrières et Arbéost sont propriétaires des deux ponts de Baburet situés côté Eschartès. Ces biens nécessitant des travaux, il est important, de conclure une convention destinée à permettre la coordination de leurs interventions.

Ceci étant exposé, l'objet de la convention est d'organiser la maîtrise d'ouvrage unique dont la Commune de Louvie-Soubiron est désigné Maître d'ouvrage unique.

Le Maire invite les membres du conseil municipal à prendre connaissance de la convention.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications, consulté la convention et après en avoir largement délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** : le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'affèrent à ce dossier
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions pour aider la commune dans le financement de ce dossier

4 / Informations diverses :

- **Point sur le passage de la tempête Kirk à Louvie Soubiron :**

Des vents violents relevés à plus de 120km /h ont causé de nombreuses chutes d'arbres, mais aucun incident matériel n'a heureusement été à déplorer. Seule une panne du réseau HTA a privé le village d'électricité durant 50h à partir de 16h le mercredi 9 octobre.

Se trouvant face à une panne « complexe » à résorber, et dans un contexte de forte sollicitation ailleurs ; ENEDIS a mis en place un groupe électrogène pour palier à la situation le vendredi à 18h, mais, comble de malchance, celui-ci est tombé en panne le samedi à 14h30, privant à nouveau les administrés de courant jusqu'au dimanche à midi, soit au bout de 20h30. Il faut préciser qu'il ne s'agissait pas d'une panne de gasoil contrairement à ce qu'avait annoncé d'abord ENEDIS.

Le réseau a été totalement réparé dimanche vers 16h30 ; la panne se situant sur le réseau HTA enterré, quartier Laneplaa commune de Béost, à environ 30m au sud du camping ; s'agissant d'une panne dans un réseau enterré, ENEDIS a indiqué que l'avarie n'avait finalement pas de lien direct avec la tempête.

La mairie a accompagné les services d'ENEDIS du mieux qu'elle a pu et les habitants quant à eux ont été tenus informés de l'évolution de la situation ; la grande majorité a tenu à exprimer sa satisfaction, tant auprès de la mairie que des équipes d'ENEDIS pour leur remarquable travail.

Un point a été fait avec Mme Carrère du CIAS sur la situation les personnes âgées dépendantes et les routes ont été dégagées des embâcles présents par nos employés.

Il faut saluer la sagesse dont la population a fait preuve, refréinant son impatience, et relativisant la gêne occasionnée au regard de toutes les autres catastrophes qui se passent autour de nous, en France et dans le monde.

Un enseignement semble émerger de cette expérience, somme toute plus dérangeante que catastrophique, faisant dire qu'à l'heure du tout électrique, nombre de nos administrés nous ont montré qu'ils savaient anticiper pareille situation, en s'équipant d'un chauffage d'appoint, de systèmes autonomes d'éclairage ou bien de plaques de cuisson au gaz, les plus prévenants équipés de groupes électrogènes.

- **Station « météo » sur le site d'Auzu :**

Le propriétaire de la station implantée illégalement a été retrouvé grâce à l'aide de la gendarmerie de Laruns. Cette station mise en place par le CNRS fait partie d'un réseau d'une cinquantaine de stations multi-instrumentées visant à collecter des données météo, sismologiques, et satellitaire, permettant ainsi de créer des catalogues d'évènements à partir de sources instrumentales sol et satellitaire et d'identifier des seuils d'alerte (en particulier pluie) améliorant ainsi la résilience des pouvoirs publics face aux risques naturels. Le projet d'études EnviroScience, est rattaché à l'université de Strasbourg qui s'est excusée ; une convention régularisant la situation devrait être établie rapidement.

- **Transfert compétence Eau et Assainissement vers l'interco en 2026 :**

Alors que les 8 communes du Haut Ossau avaient demandé au gouvernement que le transfert vers la CCVO soit facultatif, les choses ont évolué très vite et très positivement côté gouvernement, puisque à la demande du Sénat le premier ministre a annoncé qu'il proposerait à l'assemblée d'accéder à la demande des élus. Ainsi le transfert ne revêtirait plus un caractère obligatoire au 01/01/2026, mais seulement facultatif, laissant à chacun le choix de transférer ou pas la compétence à l'intercommunalité.

C'est une grande satisfaction pour les élus qui ont porté ce combat, pour les administrés au travers de la tarification et de la proximité du service, mais aussi pour les intercommunalités déjà bien en peine à assurer les compétences de bases.

- **Aides de l'agence de l'eau (AEAG) :**

L'agence de l'eau annonce par le biais de son 12^{ème} plan, qu'elle n'aidera plus les communes, (comprendre celles qui ne sont pas regroupées). Alors que les prélèvements de l'AEAG sur les forfaits eau et assainissement représentent 20 à 30% de la facturation aux abonnés (près de 8000€ /an), que les fonds des agences sont employés à d'autres fins notamment pour financer l'émergence de l'OFB, et que l'Etat actuel invoque l'idée d'y recourir à hauteur de 300 millions pour redresser les comptes, la pilule est dure à avaler. A cela de rajouter que les aides seront aussi conditionnées à la pose de compteurs et à la tarification minimale de 2€ minimum pour l'eau et idem pour l'assainissement, soit 480€ annuellement. Il y a néanmoins tout intérêt à ne pas en rester à un simple satisfecit ; l'idée d'un regroupement des communes du haut de la vallée, comme proposé par Louvie-Soubiron au 7 autres communes il y a 2 ans prend désormais toute son importance.

- **Maintien de la maison de retraite :**

Une deuxième très bonne nouvelle encore pour le Haut Ossau : Après le maintien de l'activité découpe à Louvie, après le sursaut apporté par les acteurs privés de la santé (pharmacie, cabinet médical, médecins indépendants) qui nous ont fait retrouver le confort médical, c'est une bonne nouvelle encore pour le Haut Ossau qui a été annoncée par le Conseil Départemental 64 à la veille de la foire au fromage, à savoir le maintien de la maison de retraite de Laruns à 27 lits.

La fermeture d'Estibère était bien le fruit d'une certaine politique Ossaloise, mais qui a été repêchée in extremis par le conseil départemental ; en effet ce dernier a voulu porter une opération « gagnant/gagnant » pour les deux sites (Laruns et Oloron), d'une part en maintenant Laruns, grâce au transfert de 27 lits en provenance de « l'EHPAD de l'âge d'or d'Oloron », et d'autre part en s'engageant avec l'ARS à reconstruire ce dernier à 98 lits près de l'hôpital, en le dotant notamment de 14 lits supplémentaires « pour personnes handicapées vieillissantes ».

Dans un contexte où l'Etat ne crée pas de nouveaux lits, on peut comprendre la réticence de tout un chacun à vouloir céder ses places d'EHPAD. L'action du Conseil Départemental 64 a été rendue possible par la solidarité d'Oloron, qui a déjà été saluée lors de la foire aux fromages à Laruns ; il n'y a donc rien à rajouter. Au bilan, Estibère perdrait 5 lits mais la vallée d'Ossau en gagne 27.

Louvie Soubiron n'aura pas été pour Estibère un combattant de la dernière heure, car depuis 2013, nous n'avons jamais cessé de tenir en alerte les autorités de tutelle pour que notre EHPAD ne sombre pas dans l'oubli territorial.

- **Travaux STEP :**

L'ouverture des plis suite au marché public s'est déroulée le 30 septembre, présenté par la SETMO à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le marché se compose d'une tranche ferme (le corps de la STEP) et de 3 tranches optionnelles (accès, inox et traitement des boues).

Compte tenu des éléments suivants, le maire a proposé de reporter la tranche la plus coûteuse, le traitement des boues :

- L'absence de subventions (Conseil Départemental 64, Agence de l'Eau Adour Garonne). Nous disposons de seulement d'une aide de l'Etat de 50 000€ pour un montant de travaux maxi de 220 000€.
- L'incertitude quant à la participation au financement de la part des abonnés extérieurs.

- **Dépôts d'ordures quartier Palu :**

Initiative louable à laquelle avait adhéré la commune, l'association Nature Propre Vallée d'Ossau avait procédé au regroupement de déchets présents sur l'espace communal, et résultant de pratiques très anciennes et révolues.

Or, ces déchets forment maintenant un amas remarquable, de surcroît sur une propriété privée, et ce depuis 9 mois.

Le président de ladite association a été contacté, afin que soit finalisé l'enlèvement de ces déchets.

Fin de séance à : 20h35

**Le Maire,
Gérard SARRAILH**

